

## **COMMUNE DE SERVAS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-11**

**L'an deux mil vingt-quatre**

**Le sept mars**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusée : Mme FREBAULT**

**Secrétaire de séance : Mme PIERRÉ**

Date de Convocation : 29 février 2024

**OBJET : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE SERVICE PERISCOLAIRE**

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du nombre important d'élèves de maternelle inscrits au restaurant scolaire, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent au service périscolaire à temps incomplet à raison de 5 heures de travail par semaine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent au service périscolaire à compter du 11 mars 2024 pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs ;
- **PRECISE** que la durée de l'emploi sera de 5 heures hebdomadaires ;
- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

